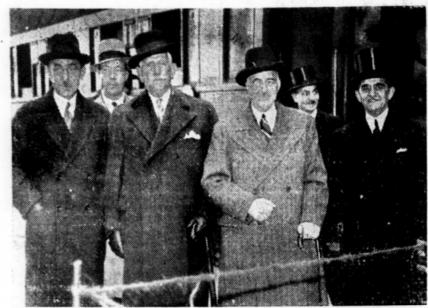
TALAPHONES . RICHELIEU 72-20 ST INTER-RIC 183

DIMANCHE NOVEMBRE 1935

14-16-18, Rue Alphonse-Paillat AMIENS Teleph. 13.42, 13.48 1 18.44

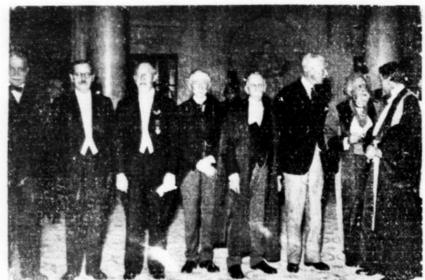
Le retour du Roi en Grèce

67. Année - Nº 20,516



La délégation grecque chargée d'annoncer au roi Georges le résultat officiel du plébiscite et de l'accompagner à son retour en Grèce, est passée hier à Paris. La voici à son arrivée à la gare de Lyon. De gauche à droite : le général Papagos, ministre de la Guerre ; M. Balanos, président de l'Assemblée Nationale ; M. Mavromichalis, ministre des Communi-

La rentrée de l'Université de Paris



La séance solennelle de rentrée de | l'Université de Paris a eu lieu hier aprèsmidi dans le Grand Amphithéatre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Mario Roustan, ministre de l'Education

Au cours de cette séance, suivant la tradition, de nouveaux docteurs « honoris causa » ont reçu le diplôme et les insignes de leur grade. Voici, de gauche à droite : M. de Souza-Dantas, ambassadeur du Brésil à Paris ; M. Magre, de la seur à l'Université

présidence de la République; M. Houssay, docteur et professeur de physiologie à docteur et professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de Buenos-Ayres; M. Wasichy, professeur à l'Université de Vienne; M. W. Buckland, professeur de droit romain à l'Université de Cambridge; sir George Clerk, ambassadeur d'Angleterre à Paris; M. Charlety, recteur de l'Université de Paris; M. Basil Mignault, avocat, ancien bâtonnier au Barreau de Montréal; M. Bidez, professeur à l'Université de Gand.

L'opposition et les faits

Les journaux d'opposition parlent beaucoup de ce que le Cabinet Pierre Laval aurait dû faire, selon eux du moins, mais jamais de ce qu'il a fait.

On a dit ces jours-ci qu'une politique de dégrèvements fiscaux aurait une influence considérable sur la reprise des affaires. C'est vrai. Mais la difficulté n'est pas tant de dégrever que de pouvoir attendre le résultat de ces dégrèvements. C'est pourquoi on a agi jusqu'à présent avec de grandes

Mais on a agi. Et si M. Marcel Régnier a pris certaines mesures de dégrèvements nous dirons encore qu'il n'a fait que suivre la voie ouverle par M. Germain-Martin, quand celui-ci diminuait la cote de l'impôt sur le revenu.

Le bénéfice, dont tous les contribuables ont profité, a été passé sous silence. La décision de M. Germain-Martin n'avait pas été cependant sans inquiéter les fonctionnaires des Finances. Nous nous rappelons le ton sévère pris par l'un d'eux pour nous déclarer que cette mesure allait diminuer de façon catastrophique les recettes budgétaires.

La lecture de l'exposé du budget de 1936 ne nous a pas permis de constater un bouleversement de ce genre.

Cependant le dégrèvement massif attendu - et peut-être désirable ne pourra être effectué tant que notre Trésorerie restera dans l'état de gêne d'où elle n'est pas encore sortie.

N'a-t-on rien fait depuis le départ de M. Germain-Martin ? M. Marcel Régnier a énuméré hier les postes du budget où il a essayé de dégager le contribuable de façon efficace. Il s'est attaqué à ces embûches placées par le fisc à chaque tournant du chemin que fait un bien pour aller d'un pro-

priétaire à un autre. Droits sur la vente des immeubles et des fonds de commerce, abaissement de certains droits de timbre et exonération de certains droits d'enregistrement sont, avec nombre de réductions similaires, des mesures heureuses. Elles soulagent le commerce et facilitent les transactions. Avec l'abaissement de 8 à 7 pour cent du taux de cotisation des Assurances Sociales, c'est un soulagement de 800 millions pour le contribuable. N'ayons pas trop d'ingratitude et n'oublions pas cet effort.

En faisant ces constatations, nous n'avons nullement l'intention de balancer l'encensoir au nez du ministre des Finances. Mais nous croyons nécessaire de rappeler des faits exacts, précis parce que tandis qu'on essaie de renflouer notre économie, d'autres s'emploient à semer partout le découragement.

Certainement nous sommes loin d'atteindre aux dégrèvements souhaités, et même nécessaires. Mais ce n'est pas en affirmant que rien n'a été fait qu'on y arrivera plus vite. Nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être partisan de cette politique du pire qui n'aboutit jamais qu'à des résultats désastreux.

Nous l'avons répété maintes fois : le salut de notre économie nationale est dans l'effort soutenu et patient de toute la nation. Nier cet effort et cacher ses résultats, c'est répandre le découragement et

semer la panique. Au profit de qui ? On nous parle bien souvent de la nécessité (?) de renverser le Cabinet Laval, mais on ne nous

dit pas exactement pourquoi. Et quand on interroge les plus terribles pourfendeurs de ministères, lorsqu'on leur demande quel est leur programme, quelles sont leurs intentions gouvernementales, les plus hardis émettent l'intention de favoriser la constitution d'un ministère d'attente qui ferait les élections.

Ainsi on entraverait l'œuvre entreprise par le Cabinet Laval, on abandonnerait les résultats déjà oblenus pour changer les personnages au pouvoir sans changer la politique.

La France a déjà connu des crises graves au cours desquelles les ennemis du régime se mettaient d'accord pour annoncer la fin de la République et la constitution d'un pouvoir fort. L'histoire de la revision de la Constitution n'est pas nouvelle. C'est un couplet qu'on nous a chanté sur tous les airs de café-concert au temps du boulangisme. Cette agitation est morte, ainsi que d'autres qui lui ont succédé, et la République vit. Elle a résisté à la guerre, ce cataclysme effrayant, elle triomphera des difficultés présentes. Il suffit que chacun de nous le veuille avec ténacité... ainsi qu'il en est depuis de longs mois, d'ailleurs,

L'ARGENT DES AUTRES

de carambouillage à Roubaix

Un million et demi d'escroqueries; quatre arrestations

(De notre correspondant particulier)

Roubaix, 9 novembre. L'affaire d'escroquerie decouverier à Roubaix semble devoir prendre de grante proportions. L'enquête a établi que des escrocs, dont le chef Sareati est un e-pris de justice recherché par less quets de Lille, Rouen et Corbeil, ont L'affaire d'escroquerie découverte ré dans diverses régions de France. reati avait pour complices sa femme, née Marcelle Ichard, 35 ans, originaire de l'Ariège ; son cousin, Georges Guet-ta, 24 ans, demeurant avec eux à Roubaix ; le nommé Emile Cuez, 37 ans, demeurant à Paris. Ces derniers, comme Sareati, sont nés à Tunis.

Tous les quatre ont été écroués.
Une perquisition opérée au domicile de Sareati a établi que celui-ci ne tenait aucune complabilité.

Sur les 250.000 francs de marchandises qu'il avait réussi à se faire livrer depuis un mois, on en a retrouvé à peine pour 4.000 francs. La marchandise était trans-portée par la bande à Paris où elle était portee par la bande à Paris ou ette était vendue à vil prix. Sareati avait eu l'idée de fonder une agence de renseignements commerciaux à laquelle il adressait ses vendeurs. Il était ainsi certain de la qualité des indications fournies sur son

Le montant des escroqueries atteindrait un million et demi

A Roubaix, Sareati avait fondé un comptoir des industries textiles dans un immeuble d'un loyer annuel de 10.000 francs, situé rue Jean-Baptiste Glorieux. Chaque fois qu'il se sentait sur le point d'être découvert dans une ville ou même dans un quartier Sareati changeait de nom pour monter de nouvelles affaires. On retrouve sa trace principalement à Paris où il a fait de nombreuses dupes sous des noms divers.

On croit qu'ils avaient encore des ramifications à Paris ou Sareati se rendait chaque semaine.
Il y a tout lieu de supposer qu'il avait dans la capitale des complices notam-ment son beau-frère, Emile Guez, qui était chargé d'écouler le produit des

escroqueries. Des recherches faites dans les papiers trouvés au comptoir des industries textiles il semblerait résulter qu'en cinq ans

Sareati est un familier de la police ; il était en effet recherché par divers par-quets : par celui de Lille, où il fut con-damné en 1930 pour abus de conflance, escroqueries et destruction d'objets sai-

De plus, il avait été déclaré en état de faillite par le tribunal de la Seine.

Les escrocs étant bien identifiés, on rechercha les victimes. La première qu'on découvrit fut un petit fabricant de tis-sus de Wattrelos, aujourd'hui décédé, M. L., qui, par suite des pertes subies avait du cesser son exploitation en 1930 Sareati avait ouvert à Paris, 70, rue Ameot, pour le transférer ensuite 4, rue Martel un comptoir qu'il appela établissements Jacques Kan, A. Félix et Williams. C'est à cette entreprise de carambouillage que M. L. livra, de 1931 à 1933, pour 48.000 francs de tissus dont il ne toucha jamais le premier sou.

A la fin de l'après-midi, une seconde plainte est parvenue. Elle émane d'une fabrique de toiles d'Armentières qui pos-sède également une usine dans la Sarre. Elle a livré au Comptoir des Industries Textiles pour 30.000 francs de marchandises qui devalent être payées comptant, mais dont le règlement est encore à ve-

On s'étonnerait à bon droit que de nouveaux venus, inconnus dans la région, aient pu ainsi réussir à se faire livrer des fournitures sans payer. Aussi im-porte-t-il de préciser que, pour donner conflance aux vendeurs, les escrocs payaient toujours les marchandises fournies à titre d'échantillons. C'est ainsi que sur les 250,000 frs de tissus achetés depuis leur arrivée à Roubaix, ils en ont payé pour 5,000 francs environ. Dans leurs magasins il ne fut retrouvé que pour 4.000 frs de marchandises. Sareali a reconnu qu'il s'était fait successivement appeler Karpen, Forlatti, Mils, Duisse, Giez, Serfatie, Johns, Por-kins, Textila, Kocbyns.

LA GUERRE ITALO-ÉTHIOPIENNE

Les Italiens déclarent avoir fait un important butin à Gorahaï

Le bruit court que les Ethiopiens auraient tenté un raid en Somalie italienne

Rome, 9 novembre.

Communiqué no 41

Le général di Bono télégraphie :

Sur le front du second corps d'armée, un détachement en reconnaissance entre Axoum et le Tacazzé a battu et obligé à se rendre un groupe de guerriers éthio

Le Fitaorari Gabré Médin et un groupe de ses guerriers se sont présentés aux autorités militaires à Selaciaca et se sont mis aux ordres du commandant de notre

colonne.
Chefs, notables et clergé de la région de l'Adiet ont fait leur soumission.
Dans la plaine orientale, la colonne de Dankalis a continué sa marche, attei-grant Damalé.

taines de fusils, des camions et d'abondants dépôts de vivres et de matériel.
Nos détachements poursuivent à fond 'adversaire, malgré la crue du torrent Faf. L'aviation a contribué efficacement à la préparation et à l'exécution des opérations des jours derniers.

Deux heures après notre occupation, un avion pouvait atterrir dans le champ d'aviation de Maccalé.

La résistance des Ethiopiens

Rome, 9 novembre. On a reçu à Rome des détails de la chute de Gorahai où les Ethiopiens sem-blaient avoir décidé de résister jusqu'au bout à l'avance des troupes du général

Soixante mitrailleuses, trois mille fu sils et plusieurs canons de 37 mm. défendaient la ville qui avait été entourée d'ouvrages fortillés construits d'après les conceptions les plus modernes, sous la direction d'un chef éthiopien Afework qui a reçu une éducation européenne. La garnison locale, normalement cons tituée d'éléments irréguliers commandés par Omar Sammantar, celui-là même que les Italiens recherchaient depuis long-temps comme étant l'auteur de l'assassi-

forcée par des troupes régulières éthiopiennes instruites par la mission belge et amenées en autocars de Harrar. L'assaut italien a commencé le 3 novembre par un violent bombardement aérien qui a été repris le lendemain. Au

cours du bombardement le chef Afework fut blessé au ventre par un éclat d'obus, ce qui acheva de démoraliser les Elhions qui évacuèrent aussitôt la ville. Une colonne de chars italiens a fait son apparition dans Gorahai dans la nuit du 5 au 6 novembre, Quant aux troupes qui ont complété l'occupation et qui, plus tard, se sont lancées à la poursuite de l'ennemi, elles comprenaient des Askaris indigènes et des troupes métropolitaines.

Deux colonnes avaient été organisées dont l'une est partie de Guerlogoubi, tandis que l'autre a été amenée par autocars de Belet Ouen, sur l'Ouebbi Chebeli, par une marche de dix heures Un officier tué et quatre blessés ; trois soldats tués et six blessés ; trente-deux Askaris tués et soixante et onze blessés. Aucun Italien n'a eté fait prisonnier. sur un parcours de 260 kilomètres. Les deux colonnes ont opéré leur jonc-tion au puits de Mareralé avant de re-monter vers Gorahal que les Ethiopiens avaient désormais abandonné.

Une tentative du ras Desta contre la Somalie italienne

Harrar, 8 novembre. Un bruit court - mais qu'il faut n'accuellir que sous toutes réserves tant il paraît invraisemblable — selon lequel le ras Desta, connu dans toute l'Ethiopie comme un hardi guerrier, aurait traversé la frontière Sud, à Dolo, et songerait à continuer son avance en territoire ita-

Le ras Desta aurait laissé à Dolo une forte garnison avant de partir pour cette expédition, dans laquelle il serait accom-

pagné par des tribus de la Socnalie ita-lienne. On accorde peu de crédit à cette ruDes armes et des munitions pour l'Ethiopie

meur, précisément parce qu'on indiquait

récemment la présence du ras Desta, avec

une armée de 200,000 hommes, sur l'oue-

De source sûre, cette fois, on annonce

que des renforts considérables sont en marche vers le Sud-Est, en direction des vallées du Djouba et du Chebeli, venant

Les pertes

de l'armée italienne

Voici quel est, d'après les statistiques

officielles, le bilan des tués et blessés dans l'armée italienne depuis le début des hostilités (3 octobre) :

Asmara, 9 novembre.

Djibouti, 9 novembre. Douze camions de marques britanni-ques et américaines, 250 calsses contenant chacune 26 fustis Mauser, quatre canons anti-aériens et trois avions britanniques en pièces détachées sont arrivés aujouri hui à Djibouti, à destination de l'arn

éthiopienne. Un avion survole

Addis-Abeba Addis-Abeba, 9 novembre. Un avion que l'on croit être italien a survolé Addis-Abeba à midi, aujour

Ce serait la première fois qu'un avion italien serait parvenu jusqu'à la capitale éthiopienne.

Continuez donc, confrères...

Un pont établi par le Génie sur le Mareb pour faciliter

l'avance des troupes italiennes

bi Chebeli.

de la province de Bali

Il y a quelques semoines, à cette tribune, nous avons protesté contre le langage tenu, devant le micro, par des nalistes français envoyés sur le front du Tigré et surtout — car nous ne voulons point leur contester le droit de dire ce qu'il leur plat — contre l'utili-sation des postes de l'Etat pour la diffu-sion de leurs appréciations en contradiction formelle avec celles de la France dans le conflit Italo-Ethiopien.

Un parlementaire a cru devoir envoyer notre entrefilet à M. le Ministre des P. T. T. et de la Radiodiffusion avec un mot d'accompagnement. Ce dernier vient de lui répondre. Sa lettre nous est communiquée, la volci...

. Vous avez bien voulu me signaler. particulièrement un article paru dans le Progrès de la Somme relatif à la

diffusion par Paris P. T. T. de repor-tages effectués à partir d'Asmara (Ery-thrée italienne). « J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication qui n'a pas manqué de retenir toute mon attention.

« Je crois devoir vous informer que la retransmission de communiqués relatant les événements qui se déroulent sur le

théatre des hostilités italo-éthiopiennes a été décidée pour répondre au désir exprimé par de nombreux auditeurs. " Toutefois, pour conserver à cette diffusion un caractère de stricte impartialité, deux reportages ont été transmis l'un à partir d'Asmara et l'autre d'Ad-dis-Abeba.

" D'ailleurs, comme vous avez pu l'entendre, le Négus d'Ethiopie lui-même a parlé au micro au cours d'une de ces

retransmissions.

• Veuillez agréer, etc... • Le ministre des P.T.T., Signé: Georges MANDEL.

M. le Ministre répond, non sans habi

leté, à côté de la question!

Ce n'est pas en effet, la « retransmission de communiqués relatant les
événements », qui nous a désagréablement surpris ; c'est la radiodiffusion, par les postes d'Etat français, de commentaires tendancieux et d'appréciations contraires au point de vue de notre gouvernement, émis par certains journa-listes français, accrédités auprès du quartier général italien en Erythrée.

Nous savons gré à M. le Ministre d'avoir autorisé, sinon organisé, équilablement, la radiodiffusion en France à partir d'Addis-Abeba comme d'Asmara. Nous l'en félicitons et nous le complimentons de nous avoir permis d'entendre le Négus comme nous lui marquerons notre satisfaction, s'il nous permet d'é-couter, de la bouche même des intéressés, demain, les explications de Mussolini, et, éventuellement, après-demain en d'autres circonstances, celle de Hitler.

De telles dispositions nous prouvent et nous prouveront à l'avenir, que notre gouvernement joue toujours le franc jeu, qu'il ne dissimule rien au Pays. Peut-être inciteront-elles d'autres gouvernements à l'imiter 2

Et nous ajoutons, pour terminer notre

que si les importants discours de politique extérieure des chefs de gouver-nements étaient immédiatement traduits et radiodiffusés dens chaque Nation, bien des malentendus seraient évités, bien des manœuvres malignes averte-raient sous la pression des opinions publiques renseignées complètement de facen directe.

Mais, revenons à la lettre de M. Georges Nous concédons qu'il lui était difficile de répondre différemment au parlemen-taire vigitant qui fut notre correspondant

M. le Ministre des P. T. T., surtout M. le Ministre des P. T. T., surfout lorsqu'il s'appelle Georges Mandel qu'il ne voie, nous l'en prions, en cette insistance qu'un hommage à son inlassable activité — est aussi blen renseigné que nous sur ce qui se passevis-à-vis de la presse, sur les thédres d'opérations de guerre en général et sur ceux de l'expédition d'Ethiopie en particulier!

Les radios reporters français utilisant les postes émelleurs italiens ne bêné-ficient de cette autorisation que dans la mesure où leurs laus peuvent servir la

propagande italienne.
Soyons justes: il en est vraisemblablement de même, de la part des autorités éthiopiennes, en ce qui concerne les radios reportages à partir d'Addis-Abeba.
Or, M. le Ministre, nous le concevons for la lieu ne seul rour de multiples raifor t bien, ne peut pour de multiples rai-sons, dont la plupart ne nous échappent pas, reconnaître un tel état de fait. On doit être persuadé, d'ailleurs, que, non seulement, les reportages parlés subissent un contrôle et une censure

sérères, mais que les reportages écrits, télégraphiés, sont transmis par Asmara et Addis-Abeba, dans les mêmes condi-

Et c'est précisément pour cela que nous avons refusé tous les services spéciaux qui nous étaient proposés pour le Progrès de la Somme, à l'occasion de la guerre d'Ethiopie, nous bornant à indiquer avant chaque groupe de dé-péches pouvelles de source italience est

pêches nouvelles de source italienne ou nouvelles de source éthiopienne. Cela prire peut-être quelques lecteurs de récils plus ou moins romancés que le Progrès lui aussi aurait été en mesure

Mais cela donne au journal la certitude mais cela donne au journal la certitude qu'il ne sert inconsciemment auçune propagande en faveur de belligérants entendant se servir des sources d'informations dont ils ont la libre disposition et spéculant sur la fringale de nouvelles sensationnelles ou de détails inédits qui tenaille aujourd'hui presse de tous les passed mondes.

pays du monde. Quant à M. le Ministre Mandel, il nous a prouvé une fois de plus qu'il est difficile de lui faire dire ce qu'il ne veul pas ou ne doit pas dire, et, sans la moindre arrière-pensée, nous le félici-tons de sa discrétion a professionnelle.

Une grave affaire

pour 1.500.000 francs de marchandises

qui n'ont jamais été payées.

Un lourd passé sis; par le Parquet de Rouen, pour émission de chèques sans provision; par celui de Corbeil, pour abus de con-flance.

Les victimes

nat du capitaine Carolei, avait été ren-

SIXIÈME AUDIENCE DU PROCES STAVISKY

Garat se défend pied à pied L'ex-maire de Bayonne provoque un vif incident

(De notre redaction parisienne)

Paris, 9 novembre. La première semaine du procès Stavisky est close, et l'interrogatoire de Garat n'est pas terminé. Il sera repris mardi. Ainsi, l'affaire se prolonge au Palais comme se sont prolongés à la Chambre les travaux de la Commission

d'enquête.
Pour n'être pas accusés d'étouffement, les magistrats qui dirigent ces débats ne bousculent pas les inculpés. Il faut le reconnaître.

Joseph Garat aura donc eu pour s'expliquer deux audiences. Il occupera la moitié de l'audience prochaine, avant que Paul Guébin ne se lève à son tour pour répondre de chefs d'accusation également redoutables. La défense de l'ex-député de Bayonne

a cessé d'être émouvante pour devenir verbeuse. Je sais bien, et c'est une habitude en Cour d'assises, que les auditeurs surveillent les défaillances de l'accusé. S'il faiblit, si ses réponses sont moins directes, le doute s'insinue, « l'accusé perd pied », dit-on. Ce n'ez' pas le cas.

Quand un homme est physiquement épuisé, certaines déformations de son es-prit apparaissent seules. Garat a, par erreur ou par lassitude, cédé à ses habi-tudes d'orateur populaire. Faut-il pour

tudes d'orateur populaire. Faul-il pour cela l'envoyer au bagne? Il s'est repris d'ailleurs. Après une suspension d'audience, il est redevenu plus simple, plus logique.

Les preuves faisant défaut, les preuves malérielles, nous avons écoulé les charges, c'est-à-dire les présomptions qui l'amènent devant la Cour d'Assises.

Le Conseil municipal de Bayonne, sur sa proposition, a enflé démesurément d'année en année le budget du Crédit municipal de Bayonne. N'étail-ce pas municipal de Bayonne. N'était-ce pas pour couvrir sciemment l'escroquerie ? pour rassurer les souscripteurs de faux

Garat répond: « Au ministère du Commerce en 1931, on s'intéressait particu-lièrement au développement financier des Monts-de-Piété.

à propos d'une lettre qu'il prétend falsifiée

M. Constantin, inspecteur général, est venu nous dire : « Allez de l'avant. Prenez des initiatives ». On souhaitait même des prêts sur titres et autres opérations bancaires. Les budgets votés ont suivi toutes les voies du contrôle, des techniciens, dont je n'étais pas, les ont examinés. Personne ne les a trouvé

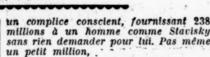
ont examines. Personne ne les à trouve suspects et excessifs. » M. Constantin a été recommandé par Garat. Mais M. Constantin n'est pas poursuivi: s'il est reconnu qu'il agissait de bonne foi, il sera difficile d'incrimi-ner Garat de complicité grave.

Les autres présomptions qui ont le même caractère sont de la même espèce. Il y a eu des lettres, des vraies et des fausses, fausses, selon Garat. L'une d'entre elles sera soumise aux experts. En allendant il est aisé à Garat de dire qu'un maire ne peut se méfier d'un organisme deux fois contrôlé par l'Etat: par les Finances et par le Commerce.

« Je n'ai jamais caché, a dit Garat qu'Alexandre élait l'agent financier du Crédit de Bayonne. Je l'ai écrit. Le ministre du Travail l'a écrit. S'il m'avait paru suspect, si f'avais connu son passé,

a Des lettres, si elles sont signées, se retrouvent. Quand on est un complice, il faut être fou pour préparer un dossier contre soi. On se dérobe. J'avais au contraire confiance. J'étais enthousiasmé. » Gardons-nous d'anticiper. L'escroc en liberté provisoire a fait des ravages ter-ribles. Il a eu sa « passe de veine ». Les circonstances l'aidaient. Puis il a perdu. Et, dans sa chule, il a entraîné des hommes: les uns l'avaient aidé sciemment, les autres diront par im-

Il faudrait savoir, car on imagine mal



EN SUIVANT L'AUDIENCE

Paris, 9 novembre. La Cour fait son entrée à 13 h. 15. Dès le début de l'audience le président Barnaud annonce qu'il a reçu une lettre des enfants de M. François-Albert pro-

testant contre les allégations de l'inculpé Cohen à l'audience d'avant-hier. Le greffier donne lecture de cette lettre dans laquelle les enfants de M. François-Albert tiennent pour des allégations aussi fausses que calomnieuses ce qu'a raconté sur leur père l'appréciateur

M. Barnaud revient sur l'incident de la lettre et la signature. Le Président déclare qu'il a retrouvé dans le dossier la déclaration de Garat

devant le juge D'Uhalt. Cetté déclaration il va la lire. - Vous reconnaissez votre signature au bas de la lettre du 11 avril. Vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'instruc-tion dans cette affaire Stavisky. Permet-

tez-moi de vous répondre que j'en trouve « C'est ainsi que vous avez subi quatre interrogatoires devant M. D'Uhalt et seize devant M. Ordonneau.

« Si j'avais des preuves contraires, je vous les aurais apportées. Il y a en-core des magistrats en France, Garat Le député de Bayonne s'éponge le front attend une seconde et fait la déclaration

BG. (Voir la suite en 3º page.)



L'ancien député-maire de Bayonne, M. Garat, lisant un document pour sa défense.



Les débats du procès Stavisky

Je vals vous répondre. Je n'al pas reconnu ma signature au bas de la lettre du 11 avril. La photo m'a confirmé dans cette opinion. Je demande à voir la lettre

Le président. - Vous la verrez. Garat reprend. — Lorsque cette lettre me fut présentée à Bayonne, comme je n'avais pas téléphoné à M. Guébin, question de ma signature était un fait sans importance. Mais hier, la photo de ma lettre m'a confirmé dans mon opinion L'original, je le verrai. La loi du reste me donne le droit de parler. Le président. - Parlez, je ne vous in-

terromps pas.

— Je me défendral, continue donc M. Garat. Tout me fait croire que c'est là une lettre forgée (sensation).

Qui a déchiré la lettre ?

Le président. - Je vals vous passer la Un huissier sort par une porte et gagne par un couloir le box où se trouvent les accusés. Il remet la lettre en guestion à M. Garat.

Garat prend la lettre et continue : - Je n'ai pas été interrogé à Paris sur cette lettre du 11 avril et je m'en suis plaint amèrement, ll y a plusieurs lettres, notamment des lettres à des notaires du Gers et une correspondance avec 4 magasins. J'ai toujours affirmé que de ne les avais pas é rites.

Garat prend ses lorgnons et examine la fameuse lettre originale que l'huissier nudiencier vient de lui remettre. Cet examen dure un moment et soudain Garat se redresse et, s'adressant au président : M. le Président, je suis à vos or-

Puis, d'une voix vibrante : - Je conteste la signature qui se trouve au bas de cette lettre origi-

Garat élève la lettre qu'on lui a remise et la montre aux jurés, aux journa-listes et aux avocats.

« Je demande, dit-il : Voyez, le lieu de départ a été déchiré. Je vous fais juses. Ce n'est pas moi qui ai fait le

rou dans ce papier. On distingue, de là où les journalistes sont placés, en effet une sorte de trou noir. Hier, sur la photo, ce trou noir pouvait passer pour une tache. Aujour-d'hui, il est difficile de contester que le coin de cette leltre a vraiment été en-

vé, on ne sait pourquoi. L'émotion dans la salle est très grande. Garat frémit d'indignation. Il demande que la lettre soit communiquée aux ju-

Me J.-C. Legrand, au nom de Tissier, dépose à ce moment des conclusions tendant à ce que le document soit soumis à une expertise. Les défenseurs de Garat de Tissier développent leurs conclu-

Le procureur Roux. - Je m'associe aux conclusions déposées par la défense. Les expertises auront lieu. Je suis les débats avec une attention passionnée. Je suis comme vous, MM. les jurés, une con-science qui réfléchit et c'est ma conscience, seule, qui parlera,

Me Ribet demande encore que des re-cherches soient effectuées afin de savoir oui ou non, le 8 avril 1931, Garat a téléphoné de Bayonne à Guébin, à « la Conflance ».

Les budgets du Crédit municipal

M. Barnaud peut enfin reprendre l'inderrogatoire.

Il ramène Garat aux faits précis qui lui sont reprochés, les budgets du crédit qu'il a fait voter par son Conseil mu-

Garat. - J'al signé comme les autres ont signé, mais la présence à mes côtés du receveur des Finances m'a pleinement rassuré sur cette signature que je donmais.

- Ne trouvez-vous pas que celui qui engageait le plus sa responsabilité, c'était vous, le maire, le président du Con-seil d'administration, demande M. Barnaud. Vous manquez beaucoup de curio

- Chacun a sa responsabilité. Créant et organisant un établissement public dans une ville que j'aimais, je n'ai commis aucun crime, aucun faux.

Le Président répète ses questions, d'un ton plus élevé. Et Garat fait des réponses identiques : Il en appelle aux maires de France qui ne peuvent tout voir, tout entendre, tout contrôler. Làdessus, il s'engage dans une longue digression sur la question des contrôles financiers :

Vous me fournissez, M. le Président, des arguments d'une valeur dont vous ne vous doutez pas (rires). Oui, si le contrôle de l'administration des Finances avait existé, l'escroquerie aurait été arrêtée au premier bon faux. M. Barnaud demande qui a préparé le

premier budget du Crédit Municipal du Garat répond que c'est Desbrosses. Ce-

lui-ci proteste. Ce n'est pas vous, dit Garat. Eh Mais les élévations du plafond du bud-

get à 40 puis 50 millions, 100 millions en Le Président. - Trouvez-vous cela

normal, M. Garat, vous qui connaissez L'accusé répond que le préfet et lui avaient demandé la nomination d'un inspecteur. M. Constantin fut nommé,

rendit à Bayonne et, à son retour à Pafit un rapport très favorable Fort de cette première inspection, je

me croyais autorisé à avoir toutes les espérances dans l'œuvre que je venais Voilà ma réponse, s'écrie Garat, en

terminant son exposé. Le Président fait alors remarquer l'inculpé qu'il n'avait pas l'intention de l'interroger sur la première visite de M. Constantin, parce que, dans un procèsverbal d'interrogatoire du 13 avril 1934. Garat a déclaré au juge d'instruction que M. Constantin était venu pour la première fois à Bayonne, dans un but publicitaire.

Je voudrais bien voir ce procès-ver bal d'instruction, s'écrie Garat. - Le voici, réplique le président. M. Phuissier, faites porter cette pièce à Garat. Sa signature est au bas. La contestera-t-il ? Garat, je vajs suspendre l'audience, vous aurez tout loisir d'examine

« Je signais sans regarder »

L'audience est suspendue à 15 h. 20 et reprise à 15 h. 50. M. Barnaud annonce que l'arrêt concernant l'expertise des écritures sera

rendu mardi prochain. L'interrogatoire continue. Les chiffres astronomiques du budget montré aux souscripteurs confiants ne genent pas l'accusé. Et pourtant ce sont eux qui ont été la cause principale de son arrestation. Le Président lui demande : - Avez-vous su l'existence des fonds non

comptabilisés ? Garat répond négativement. Pourtant vous signiez, observa

M. Barnaud. J'ai signé, dit Garat, comme cela se produit sans regarder. Dans tout ce que signais le plafond d'émission d'ailleurs n'était pas dépassé. Garat est sur bien d'autres points très

Jamais je n'al dit à personne, affirme-t-il, que je ne connaissais pas Alexandre, mais j'ignorais Stavisky. Je connaissais pas non plus Guébin. Je n'ai jamais placé un bon, je n'ai jamais

ITALO-ETHIOPIEN

Une alliance entre le Négus et le Yemen ?

LE CONFLIT

Addis-Abeba, 9 novembre. Un accord important aurait été conclu entre le Négus et l'Iman du Yemen. Cet accord régit les relations futures des deux pays et comprendrait une alliance militaire. L'Ethiopie espère rallier aussi à cet accord Ibn Séoud, le souverain de à cet accord Ibn Séoud, le souverain de l'Arabie Séoudique. Cheid Mohamed, envoyé de l'Iman du Yemen, est parti de la capitale éthiopienne aujourd'hui après des entretiens avec l'Empereur qui ont duré plusieurs jours.

LES SANCTIONS

Un décret du roi George V

Londres, 9 novembre. Le roi a tenu ce matin au palais de Buckingham un conseil privé au cours duquel le souverain a approuvé le projet de décret royal qui permettra la mise en application des sanctions contre l'Ita-

Sir Samuel Hoare, ministre des affai-res étrangères, et lord Londonderry, lord Sceau privé, assistaient notamment à cette cérémonie. Le projet de décret en conseil est intitulé : « Traité de paix (covenant de S. D. N.) numéro 2 décret 1935. »

GRAVE ACCIDENT A L'ARSENAL DE VENISE

TROIS MORTS, QUATRE BLESSES

Venise, 9 novembre. Un accident qui a fait plusieurs vic-times s'est produit dans le bassin de carénage de l'arsenal, où l'on procédait certaines réparations à la coque du Vulcania ». Une plaque de tôle longue de 12 mètres, du poids de 4 tonnes, s'est abattue sur un échafaudage par suite de la rupture des boulons qui la fixaient. Des cinq ouvriers qui se trouvaient sur l'échafaudage, trois ont été horriblement écrasés, un autre a été transporté l'hôpital dans un état désespéré; le cinquième est indemne.

L'AFFAIRE DES FRAUDES DU HAVRE

Cathala est arrêté à Bruxelles

Bruxelles, 9 novembre. La police judiciaire du parquet de Bruxelles a arrêté Adolphe Cathala, commis de dehors de l'administration des douanes du Havre, recherché par les autorités policières françaises pour l'affaire des fraudes du Havre. Cathala a été arrêté dans un hôtel de

la rue d'Italie. La procédure suivra son cours normal, et la Chambre des mises en accusation examinera prochainement la deque cette démission ne peut pas être mande d'extradition.

AUX SIX JOURS CYCLISTES DE PARIS

A 11 heures du matin, le classement n'a subi aucune modification, sauf en ce qui concerne l'équipe Montero-Prior, dernière du classement, qui, à 6 heures, a été retirée de la course. Il ne reste donc plus que 14 équipes en piste. Après les sprints de 15 heures, c'est-à-dire après 87 heures de course, l'équipe de tête avait parcouru 1.944 kms 750 et le classement s'établissait comme suit :

1. Pellenaers-Valentyn, 164 points. A un tour : 2. De Caluwé-Bonduel, 170 points; 3. Guerra-Battesini, 114 points; 4. Archambaud-Lapébie, 91 points; 5. Romain Maës-Sylvère Maës, 84 points. A deux tours : 6. Antonin Magne-Pélis-sier, 160 points ; 7. Le Grevès-Le Drogo. 125 points ; 8. Leducq-Speicher, 177

A trois tours : 9. Thierbach-Umbenhauer, 88 points. A quatre tours : 10. Olmo-Plemontesi, 126 points. A cinq tours : 11. Aerts-Danneels, 198

points. A dix tours : 12. Camusso-Morelli, 47 A quinze tours : 13. Moineau-Rigaux, 59 points. A seize tours : 14. Vietto-Giorgetti, 115

points. Après la série des sprints de 21 heures. Après la série des sprints de 21 heures, le classement, qui a subi de profondes modifications, s'établit comme suit :

1. Aerts-Danneels, 232 points ; 2. de Caluwé-Bonduel, 184 ; 3. Pellenaers-Valentyn, 175 ; 4. Olmo-Piémontési, 142 ; 5. Guerra-Battesini, 122 ; 6. Archambaud-Lapébie, 110 ; 7. R. et S. Maê., 87 points. A un tour : 8. Magne-Pélissier, 175 ; 9. Thierbach-Umbenhauer, 95. A 2 tours : 10. Le Grevès-Le Drogo, 140; 11. Speicher-Leducg, 90.

A 5 tours: 12. Camusso-Morelli, 62. A 9 tours: 13. Vietto-Giorgetti, 162 A 12 tours: 14. Moineau-Rigaux, 64.

PELISSIER PROVOQUE UN INCIDENT A 21 h. 35 le public commence à manifester car Pélissier s'est arrêté, laissan son co-équipier continuer seul. Pélissier est mécontent d'une décision de l'arbitre au sujet d'un tour non compté. Les coureurs sont obligés de s'arrêter tant la piste est jonchée de journaux,

par le public au risque de provoquer des accidents. Puis Pélissier réapparaît et fait un tour de piste, applaudi par certains, sifflé par A 21 h. 40 les officiels ont réuni les

équipes et un nouveau départ est donné

pelures d'orange, programmes, etc... jetés

Broadbent bat le record du « solo » Londres-Australie

Port-Darwin, 9 novembre. On précise que l'aviateur Broadbent a battu le record du vol solitaire Londres-Australie, établi précédemment par Sir Charles Kingsford Smith en 1933, en 7 jours, 4 heures 47 minutes,

Lire en 4º page:

lui arrivait souvent.

La suite des « Dernières Nouvelles »

AMIEN. Le banquet du Tennis-Club municipal

C'est dans une atmosphère extrêmement cordiale et sympathique qu'a eu lieu, hier soir, à l'Hôtel Carlton, le premier banquet organisé par notre jeune et déjà si actif Tennis-Club Municipal Cette aimable réunion dont tout proto-cole avait été délibérément banni était, en l'absence de M. Lecointe, députémaire, retenu ailleurs en raison d'engagements antérieurs, présidé par M Fourrier, ingénieur de la ville.

A la table d'honneur avaient pris place, à la droite du Président : Mme Boquet, M. Boquet, président du Tennis-Club Municipal ; Mme Cagé, M. Cagé, A gauche : Mme Brady ; M. Brady,

membre de la Commission technique Mme Nicolas ; M. Nicolas, membre de la Commission technique.

Aux tables délicatement fleuries

avaient pris place les membres de la parmi lesquelles nombre de charmantes tenniswomen qui représentaient dignement la grâce à ces amicales agapes

Le banquet fut, on le conçoit, gal et arimé à l'extrême et la verve de M. Nicolas y contribua pour une large part. Les convives apprécièrent le menu savoureux élaboré par M. Moine et servi par un personnel bien stylé. Au champagne, une très brève allocu-tion fut prononcée par le sympathique Président, M. Boquet, qui présenta les excuses de M. Lecointe et de divers

membres de la Société.

Puis M. Fourrier remit aux applaudissements de l'assistance les récompenses suivantes aux joueuses et joueurs s'étant distingués dans les récentes compétitions.

Simple dames : 1er prix, Mme Jolly 2º prix. Mlle Geneviève Pluquet. Simple messieurs : 1er prix, M. Jacques Chanet ; 2e ex-æquo, MM. Brady et Debray ; 3° M. Jacques Dufour. Une tombola fort bien dotée de lots

fut ensuite tirée.

Puis, après les chansons, la danse af firma ses droits. Les convives guidés dans leurs évolutions par l'excellent ac cordéoniste M. Leroux, terminèrent fort agréablement cette soirée familiale et si parfaitement réussie.

Le bal du Moto-Club Picard

C'est un magnifique succès, dont le organisateurs peuvent être légitimement flers, qu'a remporté, hier, le bal orga-nisé par l'actif Moto-Club Picard que préside avec dévouement M. Bachelet. Une affluence considérable se pressait dans la spacieuse salle du Palais de la Danse où l'on remarquait beaucoup de iolies toilettes féminines qui contribuaient a donner à cette réunion un cachet d'élégance très remarqué. Aux accents de l'excellent orchestre

des Amis de l'Accordéon dirigé avec maestria par M. Martin, les couples tournoyèrent sans trêve, ni répit, sur la piste de danse baignée de lumière électrique.

Durant toute la soirée le public ne cessa d'affluer et à leur grand regret les organisateurs ne purent vendre des carnets de bal aux nouveaux arrivants, leur stock étant depuis longtemps épuisé. A minuit, deux tombolas dotées de plusieurs centaines de lots furent tirées au milieu de l'allégresse générale.

Puis la fête continua jusqu'à une heure tardive dans une ambiance joyeuse et animée. Cette brillante réussite dont nous féucitons MM. Bachelet, le sympathique président ; Poupart, vice-président François, secrétaire ; Laleux, trésorier Bourdon, Cuny, Hyvert, Beaugeois, mem-bres, a incité le Moto-Club Picard a offrir à ses nombreux amis un bal qui aura lieu le 21 décembre prochain.

Nous lui souhaitons semblable succès.

C'est aujourd'hui, à 16 h. 45, qu'aura leu la séance de cinéma parlant orga-nisée par le Comité de l'œuvre. Nul doute que cette séance obtienne un grand succès. D'ailleurs il reste peu e places disponibles. Que les retarda-aires se hâtent et se présentent à la rmanence qui se tiendra au préau de cole, dans la matinée, de 11 heures 11 h. 30 pour se procurer la carte entrée indispensable. Le prix des places est de 2 francs pour adultes et d'un franc pour les

nts d'age scolaire. Quant aux enfants fréquentant le panage une place gratuite leur sera ré-

Il ne sera fait aucune quête au cours e la séance et la salle sera chauffée. Les portes du préau seront ouvertes seize heures quinze très précises.

Maison de danses ; Chiqué, désopilante comédie comique avec Adrien Lamy ; Mickey livreur, Actualités ; Mickey mélomane, dessins animés, fou-rire.

Le Comité lance un appel aux parents
des enfants et aux laïques du quartier pour venir assister nombreux à cette belle soirée en faveur de l'Ecole laïque. Le prix des places est fixé à 2 francs

pour les grandes personnes et 1 franc pour les enfants. L'entrée sera gratuite pour les enfants fréquentant le patronage.

Concert au faubourg de Hem

Le Comité de l'Association des An-ciens élèves du Faubourg de Hem or-ganise le premier concert de la saison suivi de bai au préau de l'école le salex dans l'oreille, le jeune Claude Garbe, 4 ans, a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin où il a été opéré.

W 18 11 11 11 11 11 11 11 11 Le médecin colonel Ferry est nommé à Lunéville

Une des personnalités les plus sym-pathiques de la ville va nous quitter. C'est M. le médecin lieutenant-colonel Ferry, du Centre de réforme d'Amiens, dont « l'Officiel » annonce la nomination en qualité de médecin-chef de la place de Lunéville.

Au mois de juin dernier, nous avons enregistré avec plaisir, la nomination du édecin-commandant Ferry au grade de lieutenant-colonel. C'est certainement avec beaucoup de

regret que les nombreux amis du lieutenant-colonel Ferry vont le voir s'éloigner. Les anciens chasseurs à pied du bataillon dont il fut le major, les anciens combattants, les blessés et malades de guerre surtout regretteront vivement le départ du médecin scrupuleux qui savait être pour ceux-là et pour ceux-ci un conseiller plein de bienveillance.

Blessé de guerre, 39 mois de front, cinq citations et la Légion d'honneur, tels sont les titres dont pourrait s'enor-gueillir le médecin lieutenant-colonel erry s'il n'était la modestie même et

Matinée de l'Association des parents d'élèves du Lycée de Jeunes Filles

L'Association donnera le dimanche 24 novembre, à 15 heures, sous la prési-dence de M. André Jozon, préfet de la somme, une matinée dansante aux Salons Godbert.

Tous les parents d'élèves et leurs familles sont cordialement invités ains que les anciennes élèves.
Les cartes pourront être retirées le vendredi 22 à 11 h. 30 et à 16 heures au Lycée de jeunes filles et aux Salons God-

L'Assemblée générale de la Société des Courses

La Société des Courses a tenu hier après-midi, à 15 heures, dans l'ancienne salle du Tribunal de Commerce, à l'Hôtel de Ville, son assemblée générale an-

Au Bureau avaient pris place : MM. Julien Bellenguez, président de la So-ciété des Courses ; Du Bas, vice-président ; Dekemp, secrétaire ; Monceau, tré-

Etaient, en outre présents : MM. Les-cure, d'Estourmel, Rémy, Compan, De-monchaux, Goix. Mercier, Dufourmantel, Dufour père et fils. La séance étant ouverte, la parole est

onnée à M. Dekemp, secrétaire, pour la lecture du compte rendu de la dernière assemblée générale.
Puis, M. Monceau, trésorier-adjoint,

soumet à l'approbation de l'assistance le compte rendu financier pour 1935. De ce document, il ressort que la société avait en caisse au 30 septembre dernier, 71.563 francs, 91. Le mouvement du Parl Mutuel se dé-

francs. Il a été donné aux œuvres chari-tables, une somme de 63.868 francs et 8.760 francs à la Caisse des Jockeys. Le projet de budget pour 1936 com-porte : recettes, 610.000 fr. ; dépenses, 589.120 fr., soit un excédent de 20.880 fr. L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport financier, puis M. Bellenguez dé-clare qu'il a été saisi d'une proposition tendant à scinder les réunions de course, c'est-à-dire à y intercaler à la fois des épreuves de galop, trot et d'obstacles. Se ralliant à l'avis du Comité, l'assemblée rejette cette proposition et se pro-nonce pour le maintien du « statu quo ». Le Président annonce ensuite que le Comité a envisagé de réduire à 125 fr. le prix de l'abonnement pour les sociétaires. D'autre part, le droit d'entrée pour les

tures, 10 fr. Ces décisions sont ratiflées à l'unanimité. M. Bellenguez donne alors lecture du calendrier des réunions nour la prochaine saison hippique : 12 avril, courses plates : 10 mai. trot ; 7 juin, trot ; 21 juin, courses plates ; 4 juillet, courses plates (Grand Prix) ; 5 juillet, courses

de haies-steeple. Le Président explique les raisons qui militent en faveur d'une réduction de 35.000 francs sur l'ensemble du montant des prix. Le Comité est amené à prendre cette décision en raison de la concurrence créée par la grande nuit de

La reduction porte principalement sur les courses d'obstacles.

L'Assemblée ratifie à l'unanimité la nomination de M. Vagliano, le propriétaire bien connu des turfistes amiénois, comme membre d'honneur de la Société.

L'ordes du jour étant étant étants de géages L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 45.

Assemb'ée de la Lique

L'assemblée mensuelle de la Section d'Amiens de la Ligue des Droits de l'Homme aura lieu le mardi 12 novembre, à 20 heures 30, salle de l'Union (1et

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance : Admis-sions nouvelles ; Causerie par un ancien Président de la Section : « Vers la 4° République : le rôle de la Ligue ».

quel que soit le nombre de présents,

Manifestation de sympathie

En présence de ses collègues et comnées passées au service de la Compagnie, il fut remis au sympathique wattman un joli souvenir.

Non sans émotion, M. Bréant remer-

cia ses camarades de leur geste si ami Puis un vin d'honneur fut servi er l'honneur du nouveau retraité auque

Avis d'enquête Une enquête est ouverte sur le projet

d'acquisition d'une parcelle de terrain sise en bordure du chemin des Granges, en vue de l'établissement d'un réservoir service hydraulique, ledit projet compor-tant déclaration d'utilité publique.

1935 inclusivement, pour que les habi-tants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie, pendant trois jours, savoir les 27, 28 et 29 no vembre 1935, de 14 heures à 18 heures les observations qui pourraient être fai-tes sur ledit projet.

Une conduite d'eau se rompt rue des Trois-Cailloux

Hier matin vers 10 h. 30, par suite de la rupture d'une conduite une importante fuite d'eau s'est produite rue des Trois-Cailloux, à l'angle de la rue des Corps Nuds-sans-Teste. Le service des eaux aussitôt prévenu établit un barrage afin d'éviter tout accident tandis qu'on entreprenait la ré-paration nécessaire.

En raison de la fête de l'Armistice, la consultation médicale du Docteur Mercier n'aura pas lieu le lundi 11 novembre et sera donnée le surlendemain mercred

Société des Jardins ouvriers de Beauvais-Châteaudun

Le Comité des Jardins Ouvriers du faubourg Beauvais-Châteaudun informe ses sociétaires que l'Assemblée générale aura lieu aujourd'hui dimanche, à 14 h. 45, salle d'Horticulture, 60, rue Le Nôtre,

@CCharaterouse LIQUEURS FABRIQUEES PAR LES **PÈRES CHARTREUX**

au POM · POM

LOEWEGRADIA

C'est le meilleur de tous les Postes Catalogues, essais gratuits partout

BECEL-RADIO LILLE, 30, Rus Lepelletier

************************* sous la présidence d'honneur de MM. Hotte, Villain et Liscourt. Au cours de l'Assemblée, une cause-

la Station Agronomique. Vu l'importance de la réunion, tous les sociétaires sont invités à y assister, munis de la carte 1935, celle-ci donnant droit à la tombola dotée de nombreux et lots, qui sera faite à l'issue de l'Assemblée.

Jardins ouvriers de Montières

Le Comité informe les sociétaires et les membres adhérents que la distribu-tion de paille aura lieu le samedi 16 courant, toujours en face de la maison

Attention à l'escroc

Depuis quelques jours un jeune

non d'un vol. La machine a en effet été retrouvée à

FEU DE CHEMINÉE

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Berger, demeurant, 13, route de Paris, à Saint-Martin, près de Boulogne, a hier vers 14 h. 45, par suite d'un dérapage heurté t renversé, en le doublant, boulevard Carnot, un cycliste, M. Victor Hénocq, 59 ans, charretier, domicilié, 192, rue Saint-Jacques, qui se dirigeait vers le boulevard Maignan-Larivière. Fort heureusement M. Hénocq n'a pas été blessé mais sa macaine a été for-

La bicyclette que Mme Eugénie Carrez, demeurant 25, rue Martin-Bleu-Dieu, avait laissée hier vers 14 h. 30, contre la bordure du trottoir, rue Albert-Catoire, a été renversée par l'automobile pilotée par M. Edmond Mauduit, voya-geur de commerce, 16, rue des Béné-

Les objets sulvants ont été trouvés dans la semaine du 3 au 10 novembre 1935 : Une paire de gants, une chaussure d'en-fant, une écharpe ; une boucle d'oreille ; de la monnaie ; un cric ; une pelote de laine ; un bracelet ; un bracelet d'identifé ; une lanterne ; une paire de souliers ; une bicyclette ; un portefeuille ; une croix ; un portemonnale ; un étul de binocles ; une paire de lunettes ; une paire de supports-chaussettes ; une fourrure ; un béret ; une boite de papier à lettres ; une paire de chaussettes

REUNIONS DE SOCIÉTÉS

au préau, de 11 h. à midi et à pa 20 h. Droit : 2 fr. (Enfants, 1 fr.)

* * * ANCIENS DE CHATEAUDUN

C'est aujourd'hui 10 novembre, que les concours de cartes commencent au préau de l'école de Châteaudun.

Le Comité fait appel à tous ses joueurs de cartes pour le premier concours de manille comptant pour le championnat.

Inscriptions à 14 h. 30. Tirage au sort 1 14 h. 55.

La Próvoyance Mutuelle Française. — Recette mensuelle de la 34° section du 15 au 16 novembre courant, au bureau, de 11 heures à midi ou de 17 à 18 heures. Versenents également reçus au compte courant chèques postaux 192.59, Bureau de Paris. Anciens do St-Leu, — Le Comité invite ses membres et leurs familles à assister nombreux à la séance de cinéma parlant, organisé par le patronage laïque de St-Leu cet après-midi à 16 h. 45 au préau de le de la rue des Mini

Un auteur dramatique

la barbe est justement célèbre, raccour-

Un de nos auteurs dramatiques, dont

on revient toujours

Essayez donc un

Revendeurs, demandez nos conditi

rie sera faite par M. Joret, directeur de

de M. Darras, secrétaire.

homme, âgé de 18 à 20 ans, assez grand, châtain, vêtu d'un pardessus gris en tissu pelucheux et coiffé d'un chapeau gris, se présente chez les membres de l'Aéro-Club de Picardie pour encaisser

Le vélo est retrouvé

M. André Delahaye, caoutchoutier, 15 rue Jean-Jaurès, constatait, vers 18 h., lt disparition de sa bicyclette qu'il avai laissée à la porte d'un café de la ru Saint-Fuscien Il déposa une plainte auprès de M. Higonnet, commissaire de police, mais comme on le pensa tout d'abord, M. Delahaye avait été victime d'une farce et

Un feu de cheminée s'est déclaré hier, ers 9 heures 45, chez Mme Victorine Magnier, 5, passage du Logis-du-Roi. Les sapeurs-pompiers se sont rendus sur les lieux et ont fait le nécessaire. Il n'y a eu que des dégâts sans grande

COULEVARD CARNOT L'automobile conduite par M. Roger

RUE ALBERT-CATOIRE

dictins, à Lunéville, La roue avant du vélo a été brovée. **OBJETS TROUVÉS**

LA SOIREE DES ANCIENS DE ST-JACQUES C'est ce soir, dimanche, à 20 h. 30, au préau de la rue des Capucins, que les An-ciens de St-Jacques organisent une soirée récréative suivie d'un bal avec, au program-me, la revue « Parlez rues, à travers chests au programchants », un prologue et deux actes de Bergyl, jouée par le Théâtre du Peuple. pourra se procurer des cartes d'entre éau, de 11 h, à midi et à partir

Résultat du concours de tir du 15 septembre au 13 octobre 1935.

Le directeur de tir de ce concours, înforme les lauréats que la distribution des lots aura lieu le mardi 12 courant, de 19 h. à 20 h. Réclamer les lots chez M. Lévy, 29, boulevard de Strasbourg.

Les lots non réclamés pour le 30 novembre seront acquis à l'association. Les lots non réclamés pour le 30 novembre seront acquis à l'association.

Classement rénéral : 1. Chamu P., 148, b. 47 ; 2. Bail père, 144, b. 45 ; 3. Bail fils, 142, b. 45 ; 4. Veine, 135, b. 43 ; 5. Lévy A., 134, b. 43 ; 6. Lerèvre G., 131, b. 43 ; 7. Hardy, 131, b. 41 ; 8. Blanc C., 128, b. 41 ; 9. Alphonse, 127, b., 41 ; 10. Danzelle, 126, b. 41 ; 11. Narlot R., 126, b. 40.

COMMUNICATIONS

Anciens Elèves du Boulevard Châteaudun, - C'est aujourd'hui 10 novembre, que les

Location de 11 h. à 11 h. 30 au préau de

échappe à un accident

rissait celle-ci devant la glace. cissait celle-ci devant la giace, lorsqu'il fut surpris par une panne d'électricité. Sans se troubler, il poursuivit cette délicate opération à la lueur de son boitier électrique Wonder. La pile Inoxode Wonder ne s'use que lorsqu'on s'en sert.

(Sutte de la 1º page.) été un démarcheur. Quand on me demandait des renseignements, je répondais que le Crédit était sous le contrôle de la ville, mais que le contrôle ne veut pas dire sous la garantie de la ville (mou-

vements). Sur une question relative à une démarche auprès de la Banque de France, Garat déclare qu'il n'avait pas de rela-tions particulières avec le gouverneur et qu'il s'adressait à Dubarry, le priant de

transmettre sa requête. Garat reconnaît également qu'il a écrit à M. Durand, ministre du Commerce pour le placement des bons.

Il tient à préciser que toutes ces démarches étaient absolument désintéres-Il agissait pour la prospérité de Bayon-

ne et de son crédit. Le président pose des questions au sujet d'une démarche faite par Garat auprès de Dubarry pour attirer l'attention du ministère du l'accommendation du ministère de l'accommendation de l' tion du ministère du Travail sur l'intérêt qu'il y aurait à prendre des bons de Bayonne.

Garat répond qu'il ne se souvient pas, mais Dubarry intervenant déclare que cette démarche n'a pas été faite. Sur les visites de l'inspecteur Cons-Garat explique que la première, c'est lui qui l'a sollicitée; la deuxième eut lieu à propos d'une vente de bijoux à laquelle assista M. Constantin qui déclara : « Jamais je n'ai vu que objets mis en vente aient donné un chiffre correspondant aux prêts. » Or, ici, il en est autrement. Comment voulez-vous que je n'aie pas eu confiance ?

ajoute Garat qui sourit de satisfaction. L'audience est levée à 17 h. 20. La suite des débats est renvoyée à mardi à 13 heures.

DÉMISSION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

DES AVOCATS DE BAYONNE Bayonne, 9 novembre, Le conseil de l'ordre des avocats Bayonne, qui représente les 39 avocats inscrits au barreau de Bayonne, a donné sa démission, pour protester contre l'intervention de son bâtonnier, M. Delmas, dans le procès Stavisky.

Cette démission est adressée à Mº Delmas à Paris et a été signifiée à M. le pro-

Déclaration de Me Delmas Paris, 9 novembre. Me Delmas, à qui on a montré la dé-

pêche de Bayonne relatant la démission des membres du Conseil de l'Ordre de

« Je n'ai pas reçu jusqu'à présent des

quatre confrères qui composent avec moi le Conseil de l'Ordre du Barreau de

Bayonne a déclaré :

maintenue ».

cureur de la République à Bayonne.

Bayonne la lettre faisant l'objet de cette information. Par déférence pour mes confrères, dont je sais d'ailleurs la loyauté et par respect pour le Conseil de l'Ordre, je me refuse à faire aucune déclaration à ce sujet. « Je peux seulement vous dire — et vous me croirez aisément — que la dé-mission du Conseil de l'Ordre me surprend singulièrement et que je pense

A Herlincourt, une ferme, appartenant

M. Lamiaux et dont les locataires

étaient M. et Mme Lejonne, a été la

Vers 11 heures, alors que son mari se trouvait à la foire de Saint-Pol, Mme

Lejonne se rendit dans les étables. En

la fumée qui s'en échappait : les bâti-ments brûlaient. Elle cria immédiatement au secours

son appel fut heureusement entendu

C'est ainsi que, grâce à eux, deux che-

Par contre, dans les étables et les

De toute la ferme, il ne subsiste que

les granges, contenant de la paille, qu

l'ont pa, été atteintes par les flammes Tous les autres bâtiments et la mai

son d'habitation ont été entièrement dé-

truits ; la récolte battue et les grains qui

se trouvaient dans le grenier ont été ain-

l'adjudant Andriès, de Saint-Pol, et deux de ses gendarmes, il semble que le si-nistre est dù à la défection d'une che-

Les dégâts qui atteignent déjà 100.000

francs sont couverts, en partie seule-

Y a-t-il eu vraiment

agression à Inval

Dans la nuit de vendredi à samedi la

rigade de gendarmerie de Saint-Maxent

gression dont venait d'être victime Mme

Aux gendarmes accourus aussitôt, Mme

Fréville, qui portait des ecchymoses au visage raconta que, vers 22 heures, s'en-

tendant appeler par son prénom et croyant avoir affaire à un voisin, elle

avait, sans même se munir de lumière, ouvert sa porte. Au même moment, deux

individus bondirent sur elle et refermè

rent la porte après avoir pénétré dans le logis. Tandis que l'un d'eux la tenai

l'autre pendant une demi-heure, paraît-

Mme Fréville prétendit que ses agres

seurs avaient emporté ses 15.000 francs

d'économies après avoir bu un demi litre d'eau-de-vie. Les gendarmes se mirent

en battue dans Inval et les environs tan-

dis que les brigades d'Abbeville se met

taient aussi en campagne. Les recher

ches conjuguées dans tout l'arrondisse

ment et les arrondissements limitrophes

n'aboutirent pas. Hier matin, dès la première heure au

cours d'une visite des enquêteurs à In-

ble le paquet de titres qui n'eut certes

pu échapper aux recherches des malfai-

teurs, car il apparaît que ceux-ci, si tou tefois ils existent, ont dù les manipuler

bouteille d'eau-de-vie était intacte.

dans la région.

Rien ne manquait. D'autre part, la

On se demande si Mme Fréville, étant

donné son grand age, n'a pas été l'objet

hallucination. Il resterait à expliquer

la provenance des ecchymoses que porte

à la face l'octogénaire. Est-il besoin d'a-

jouter que cette histoire fait grand bruit

ceux-ci découvrirent dans un meu

il, fouilla tous les meubles.

était alertée pour enquêter sur une

Fréville Elise, agée de 84 ans, demeu-

rant à Inval, près d'Huchenneville.

ment croit-on, par une assurance.

anéantis. D'après l'enquête activement menée par

vaux, une vache et un porc purent être

écuries en flammes, sept vaches, six veaux et trois porcs périrent asphyxiés

ouvrant une porte, elle fut suffoquée

des voisins qui intervinrent aussitôt.

proje des flammes.

et carbonisés.

LES ÉVENEMENTS IMPORTANTS

Un incendie L'indigne attitude de la marâtre détruit une ferme de Maisoncelle-Saint-Pierre près de Saint-Pol On a procédé hier matin, au hameau LES DEGATS SONT ESTIMES de Maisoncelle - Saint - Pierre (Oise), à l'exhumation et à l'autopsie du corps A 100.000 FRANCS

> semaines. On sait que l'enfant avait été ligoté fortement dans ses langes par sa mère, qui, après l'avoir gavé de pain et de lait, l'avait placé sur un grabat où le pauvre petit être mourut littéralement étouffé quelques heures après. MM. Camus, Procureur de la République; Guignon, juge d'instruction capitaine de gendarmerie Julien accompagné du docteur Poissonnier, médecin légiste, se sont rendus tout d'a-bord au petit cimetière de Maisoncelle Encadrée de gendarmes la femme Wallet était là, devant la modeste croix

du petit Raymond Wallet, âgé de trois

Par télégramme et par téléphone de nos correspondants particuliers

plantée sur la tombe encore fraîche de son enfant. Le mari de l'inculpée avail été aussi convoqué. La terre fut creusée alors que la plui tombait à torrents. Le petit cercuel apparut sous une couche de terre d nquante centimètres. La femme Wallet, cui portait sur ses spaules un vieux fichu de laine noire, levait alors à la hauteur de son visage

son bras droit. On pouvait croire qu'elle

avait honte de revoir le corps de son enfant. Hélas ce n'était pas un geste d'émotion ni d'effroi, car cette misérable vidait à même le goulot la bouteille de vin que venait de lui remettre son ivrogne de mari. Elle était plus assoiffée qu'émue.
Sorti de la tombe le petit cercuell était transporté dans le bâtiment des sapeurs-pompiers. Le médecin légiste

procédait à l'autopsie en présence des magistrats et des époux Wallet. Le mari paraissait assez affecté. On vit la marâtre éclater en sanglots pendant qu'on disséquait le corps de sa petite victime. Le juge d'instruction permit à la mère de sortir. Le médecin légiste après son examen, déclara que l'enfant avait succombé à l'asphyxie, mais il n'a constaté aucune trace de violence ni sur de corps ni dans la gorge. Le praticien déclarait donc qu'il lui était impossible de déterminer si les causes de la mort

étaient criminelles ou simplement accidentelles. Interrogée par les gendarmes et le juge d'instruction, la femme Wallet a déclaré, au début de l'enquête, qu'elle avait fortement serré dans ses langes l'enfant, uniquement, a-t-elle ajouté, pour l'empêcher de souiller son berceau, parce qu'il était atteint de diarrhée. Rien dans les constatations du médecin légiste n'est venu infirmer cette ver-

L'enquête va être poursuivle par le

iuge d'instruction qui entendra cette se-maine plusieurs habitants de Maison-celle-Saint-Pierre. La femme Wallet a été reconduite à la prison de Beauvais lans l'après-midi. Sur les injonctions des magistrats du parquet, le mari, un ivrogne invétéré et repris de justice, a confié cet après-midi à l'Assistance publique à Beauvais, les deux derniers enfants qui restaient à sa charge, la jeune Henriette, 3 ans, et le petit Marcel, 2 ans. On sait que quatre autres enfants ont été confiés auparavant à l'Assistance pu-blique en vertu d'un jugement du Tri-

bunal correctionnel de Beauvais du 23 mars 1932, à la suite d'un procès qui avait déchu les époux. Ce sont Marguerite, 15 ans ; Léonie, 12 ans ; Albert, 10 ans, et Raymonde, 8 ans.

Trois autres enfants sont morts de privations et de misère. Quelle triste et misérable famille que celle des Wallet!

Cinq citations et la tels sont les titres do guellir le médecin Ferry s'il n'était la l'affabilité personnifié Souhaitons avec se qu'il nous revienne. l'affabilité personniflée.

Un peintre se tue à Folembray Vers 17 heures, M. Gérard Georges, l ans, peintre à la Verrerie, rentrait

hez lui en état d'ébriété ainsi que cela

Sa femme née Alice Caudron, 48 ans lui préparait à diner. Quand il se fut estauré Gérard embrassa sa femme et son enfant et partit disant qu'il avait encore un travail à faire à la verrerie mais qu'il ne le finirait pas car il allait Mme Gérard n'accorda pas créance à ses dires. Or le peintre ne revint pas et le lende-

fait son œuvre. Le docteur, M. Matry, ne put que constater le décès.

A Jussy, deux chevaux

main matin M. Vignon André, 45 ans, apercevait son cadavre se balançant à la branche d'un arbre de son jardin.

On prévint le garde-champêtre lequel

vint couper la corde mais la mort avait

sont électrocutés Dans la nuit du 8 novembre, quelques poteaux furent cassés par la tempête et des fils électriques tombèrent sur la

Au matin, plusieurs chevaux apparte-

nant à M. Drouard Gaston, cultivateur à Jussy, partirent au travail ; l'un d'eux

marcha sur un fil et deux chevaux fu-

rent tués sur le coup.

Stupide accident à Guise Un de ses petits camarades ayant eu 'idée de lui enfoncer un morceau de si-

Souhaitons avec ses nombreux amis

ment à 20 h. 30, le programme étant très chargé.

Les Patronages laïques L'ESPOIR » DU QUARTIER SAINT-LEU

A MONTIERES Le Comité organise le lundi 11 novembre, au préau de l'Ecole Maternelle, une soirée cinématographique au profit de son patronage, de 17 heures à 20 heures. Au programme, Deux grands films

medi 16 novembre.

Soucieux de faire passer une bonne soirée à tous les sociétaires et aux nombreux amis de l'Association, n'a pas hésité pour cette soirée de faire appe aux artistes si appréciés et estimés du public de la société lyrique et théâtrale « Les Soirées d'Art d'Amiens », il sera permis d'applaudir au cours de ce con-cert : Mmes Herdey, monologuiste, G. Manoël; MM. Roberdey, diseur humo-riste, Jack Stelly, Jehan d'Arville, M. Léonam, le roi des comiques, qui se char-gera de dérider les plus taciturnes. En seconde partie, tous les artistes des « Soirées d'Art d'Amiens » interpré-terent de Le Serviteur de Bonaparte ».

teront « Le Serviteur de Bonaparte » épisode héroïco-burlesque de l'épopée apoléonienne en deux actes. Nul doute que cette fantaisie obtienne l'immense succès habituel dû à la valeur artistique de son interprétation. Le rôle toujours ingrat d'accompagne ment sera assuré par Mme Brandelet.
L'on entendra à différente reprise, sous
la direction de son actif chef M. Pierre Secret, la jeune et active société sympho

nique « L'Art Musical ».

A l'issue de cette soirée famillale, les

amateurs de danse seront entraînés par le célèbre jazz de l'Art Musical.

La salle sera chauffée et un buffet

sera installé avec des consommations de premier choix.

La location des places se fera au préau de l'école, les mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 de 19 h. 30 à 21 heures, le samedi 16 à partir de 14 heures. Les portes ouvriront pour le concert à 20 heures pour commencer très exacte-

pert les 23 et 21 novembre, dans l'après-

sorier-adjoint ; Evrat et Kérambrun, commissaires des courses.

compose ainsi : Hippodrome : 1.600.000 francs : Pari Mutuel Urbain : 1.400.000 les cotisations de l'année. Nous mettons en garde les membres du club contre les agissements de ce homme qui n'est qu'un escroe.

200 mètres de l'endroit où son proprié-taire l'avait laissée. réunions de 1936 est ainsi fixé : Pesago (hommes), 25 fr. ; dames, 15 fr. ; pour jeunes gens jusqu'à vingt ans, 10 fr. Tribunes, 10 fr. ; pelouse, 5 fr. ; voi-

Longchamp.

La réduction porte principalement sur

Propositions d'initiative. La séance commencera à l'heure exacte

A l'occasion de la mise à la retraite de M. Charles Bréant, waltman à la Compagnie des Tramways, une réunion intime avait lieu, hier soir, au café Longuet, place Gambetta. pagnons de travail durant les seize an

nous présentons nos vœux.

pour l'extension et l'amélioration du Le projet ci-dessus visé, avec les piè ces à l'appui, sera déposé à la pendant quinze jours, du mardi 12 no-vembre jusqu'au mardi 26 novembre

Bureau de Bienfaisance